

Commune de CHAMPILLON

Séance du 20 mars 2026

Afférents au CM : 15 L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Champillon se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. Charles Philipponnat, élu maire.

Exercice : 15

Présents : 14 Convocation du 16 mars 2026

Présents : M. Charles PHILIPPONNAT ; Mlle Séverine PETIT ; M. Xavier MAYRAN DE CHAMISSO ; Mme Marianne DEON ; M. Jean-Rémy SCORZA ; Mme. Elodie LANOTTE ; M. Guillaume BAHUCHET ; M. David LEPICIER ; Mme Lucyle LAGAUDE ; M. Olivier MANNIELLO ; Mme Marianne GONÇALVES ; M. Nicolas JACOB ; Mme Lydie JACQUESSON ; M. Carl-Stéphane CERCELLIER.

Absent(s) représenté(s) : Mme Kirsten NEUBARTH - pouvoir donné à Mme Marianne DEON.

Absent(s) non représenté(s) : Néant.

Secrétaire de séance : M. Guillaume BAHUCHET.

DELIBERATION 2026-10 : ELECTION DES ADJOINTS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-4 et L. 2122-7 ;
Vu la délibération du Conseil municipal précédente fixant à 4 (quatre) le nombre d'adjoints au maire ;

Sous la présidence de M. Charles PHILIPPONNAT, élu maire, le Conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints.

Il est rappelé au Conseil municipal que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Présentation des listes en présence :

- Liste « Séverine PETIT » (tête de liste)

Résultats du scrutin :

- Nombre de conseillers présents : 14
- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages exprimés : 15 (pouvoir de Mme Kirsten Neubarth à Mme Marianne Déon)
- Liste « Séverine PETIT » = 15 voix.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le 03/04/2026

ID : 051-215101114-20260403-202610-DE

La liste « Séverine PETIT » ayant obtenu la majorité des suffrages, sont proclamés adjoints au maire et immédiatement installés dans leurs fonctions :

- Mlle Séverine PETIT, 1er adjoint
- M. Xavier MAYRAN DE CHAMISSO, 2ème adjoint
- Mme Elodie LANOTTE, 3ème adjoint
- M. Jean-Rémy SCORZA, 4ème adjoint

En conséquence, le tableau du Conseil municipal est établi.

Il est également procédé à l'établissement du tableau des conseillers communautaires (2 conseillers, désignés automatiquement dans l'ordre du tableau du Conseil municipal).

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Charles Philipponnat

Ch. Philipponnat